

Article original / Original Article

L'enseignement de l'éthique en France

De l'Avis n° 84 du Comité Consultatif National d'Ethique à la diffusion du concept d'« espace de réflexion éthique »

Pierre LE COZ*

Mots-clés : Ethique médicale, Ethique biomédicale, Enseignement, Enseignement médical, Formation permanente, Diffusion de l'information, Pluralisme.

TITLE: THE TEACHING OF BIOETHICS

Key-words: Medical Ethics, Bioethics, Teaching, Medical education, Continuing education, Information dissemination, Pluralism.

* * *

L'éthique peut-elle s'enseigner ? C'était la question que se posait déjà Socrate dans les dialogues que Platon nous a rapportés il y a plus de 25 siècles. Aujourd'hui, nous continuons à être hantés par cette interrogation. Pouvons-nous améliorer nos conduites et celles de nos semblables ? Peut-on infléchir notre relation à ceux qui souffrent dans le sens d'une plus grande sensibilité empathique ? L'éthique est-elle une attitude subjective ou un vécu intérieur qui s'éprouve sans pouvoir se communiquer aux autres ? Peut-on transmettre la disposition au questionnement sur le sens de l'action ?

Tout en pointant les obstacles liés à la transmission pédagogique et à la spécificité de l'enseignement en éthique, le Comité Consultatif National d'éthique (CCNE) a rendu un avis favorable (avis n°84) à la formation en éthique dans les institutions hospitalières et universitaires. Ce rapport a préconisé le développement de structures de réflexion appelées « espaces de réflexion éthique ». Cette recommandation a rencontré un écho dans les textes législatifs français : « Des espaces de réflexion éthique sont créés au niveau régional ou interrégional ; ils constituent, en lien avec des centres hospitalo-universitaires, des lieux de formation, de documentation, de rencontre et d'échanges interdisciplinaires sur les questions d'éthique dans le domaine de la santé (...). Ces espaces participent à l'organisation de débats publics afin de promouvoir l'information et la consultation des citoyens sur les questions de bioéthique. Les règles de constitution, de composition et de fonctionnement des espaces de réflexion éthique sont définies par arrêté du ministre chargé de la santé après avis du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé. » (loi du 6 août 2004).

Aujourd'hui, après Paris et Marseille, le concept d'espace éthique se diffuse et s'implante dans plusieurs grandes villes de France (Strasbourg, Caen, Brest,

* Maître de Conférences en Philosophie, Université Aix-Marseille 2, EA 3783, Responsable du département des sciences humaines et sociales de la faculté de médecine de Marseille, Vice-président du Comité Consultatif National d'Ethique, pour les Sciences de la Vie et de la Santé (CCNE).

Besançon, etc.). Cette impulsion donnée à la réflexion éthique des professionnels de santé répond au besoin de nombreux professionnels de santé d'acquérir une culture en sciences humaines. Elle doit se concrétiser, comme à Paris et à Marseille par la mise en place d'un pôle de formation continue qui ne s'adresse pas seulement aux médecins hospitaliers mais à tous les membres de la communauté soignante (master « éthique, sciences, santé et société »).

Pour réfléchir sur les questions de l'information et de la communication avec les patients, pour participer à des comités d'aide à la décision en milieu hospitalier, les professionnels du soin expriment le besoin de travailler en lien avec des professionnels issus d'autres spécialités que la leur ou de disciplines extérieures à la science médicale.

L'Espace Ethique Méditerranéen de Marseille s'inscrit dans cette perspective d'enseignement interdisciplinaire. Cette institution située dans les locaux de l'hôpital de La Timone, propose une série de quatre semaines de formation continue consistant en une série de cours où se succèdent médecins, chercheurs en biologie, en génétique, investigateurs cliniques, philosophes, juristes, épidémiologistes, économistes de la santé, théologiens, sociologues, historiens de la médecine ou psychologues. Ces formations débouchent sur l'obtention de diplômes (Diplômes Universitaires d'éthique médicale, Master 1 et 2 « Ethique, science, santé et société », avec possibilité de poursuite en thèse) délivrés par la faculté de médecine de Marseille.

I. LA PHILOSOPHIE GÉNÉRALE DES ESPACES DE RÉFLEXION ÉTHIQUE

I.1. Pourquoi le terme d'« espace » ?

Le terme « espace » (dans le concept d'« espace éthique ») doit s'entendre en deux sens : au sens premier et physique du terme qui indique la présence (au sein de CHU régionaux) de locaux mis à disposition des personnes appelées à en assurer l'animation. Par exemple, l'Espace Ethique Méditerranéen de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille est doté d'une salle de conférence/réunion pouvant accueillir jusqu'à 130 personnes. Il est également équipé en matériels et en bureaux. C'est un espace qui a été conçu pour être un endroit chaleureux où les soignants qui le souhai-

tent peuvent venir prendre du recul par rapport aux situations cliniques, se ressourcer intellectuellement et se concerter avant des décisions éthiquement difficiles.

Au sens second et métaphorique du terme, la notion d'« espace » symbolise la liberté de parole et l'ouverture d'esprit. L'avis 84 du Comité Consultatif National d'Ethique insiste sur cette signification analogique : « Évoluer dans un Espace éthique signifie, pour la pensée, pouvoir se déployer dans un horizon de réflexion plus large que celui des espaces exigus de la scène médiatique, de s'épanouir en dehors des institutions politiques, scientifiques ou ecclésiastiques où elle demeure trop souvent confinée ».

On se souviendra qu'au sens astronomique du terme, l'« espace » définit l'étendue vide qui sépare les astres. La référence à l'idée de « vide » que renferme cette définition est suggestive. Les soignants en effet ressentent aujourd'hui un malaise qui les pousse à vouloir introduire un vide entre eux et leur pratique quotidienne. Ils éprouvent la nécessité de se libérer de la multitude d'activités routinières (tâches administratives, etc.) qui les accaparent quotidiennement pour expliciter les cas de conscience éthique que le contexte clinique fait régulièrement surgir. La création des « espaces de réflexion éthique » répond à ce besoin de poser les problèmes d'éthique dans un cadre ouverts à d'autres soignants, en présence de juristes et de personnalités issues du monde des sciences humaines.

Outre l'idée de « vide », le terme d'espace suggère la notion de « distance ». L'espace, selon une définition de Bergson, « c'est l'ensemble des distances entre les points qui s'y trouvent ». Reprenant le fil de la métaphore, nous dirons des acteurs de santé qu'ils sont semblables à des points au sein d'un espace de soin. Plus précisément, ils constituent autant de « points de vue » qui se complètent, se recoupent ou se contredisent. Chacun occupe nécessairement un point de vue dans l'espace et nul ne peut éclairer l'espace à lui tout seul, précisément parce qu'il est situé ici et non là-bas. L'homme est tributaire du *hic et nunc*, il n'a pas le don d'ubiquité. Lorsque nous sommes sur la montagne nous apercevons la plaine mais du même coup la montagne disparaît de notre champ de vision. Si nous voulons voir la montagne, il faut descendre dans la plaine. Au début de son œuvre *le Prince*, Machiavel évoque le changement de perspective en quoi consiste l'art du cartographe, « car il faut devenir populaire pour regarder ce qui fait le prince, et il faut se faire prince pour regarder tout ce que fait le peuple ».

Au XIX^e siècle, Auguste Comte reformulera autrement cette image spatiale pour dénoncer la vanité d'une pseudo-connaissance tirée du repli introspectif sur soi : « L'œil ne peut pas être à la fenêtre et se regarder passer dans la rue. » On ne peut pas faire et s'observer en train de faire. Par conséquent, la prise de distance par rapport aux autres n'est pas une retraite dans la forteresse intérieure de son ego. L'espace, il nous incombe de le creuser à l'intérieur de nous-mêmes. Créer un espace en soi, c'est installer de la distance par rapport à soi. C'est se détacher de ses réactions émotionnelles immédiates, prendre du recul pour réinterroger le sens de son action à la lumière des autres points de vue.

I.2. Missions attribuées aux « espaces de réflexion éthique » par le Rapport Cordier de mai 2003

Si un espace de réflexion éthique peut être un espace qui se situe entre les murs d'un établissement de santé, c'est à la condition de n'être pas un service hospitalier. Un espace de réflexion éthique offre à l'esprit des soignants investi dans l'action au quotidien de changer de perspective, de s'exercer dans d'autres lieux que celui d'un service ou d'un cabinet médical. Une des missions fondamentales pointée par le Rapport Cordier de 2003 sur la formation en éthique a été de faire de l'espace éthique un *observatoire* des pratiques : « En qualité de centre de ressources et de compétences, chaque Espace régional de réflexion éthique pourrait comporter un Observatoire des pratiques au regard de l'éthique. Ce point est l'un des plus importants. La réflexion éthique se nourrit de l'observation des pratiques » (Rapport Cordier, p.47).

L'observatoire des pratiques est un prisme qui permet de s'observer soi-même et partant de s'évaluer. Quand chacun agit à son échelle microscopique, assume machinalement sa micro-responsabilité dans un processus administratif devenu aveugle et indifférent à sa propre signification, alors le service hospitalier « fonctionne » mais ne se réfléchit plus. L'éthique n'est pas l'action mais une réflexion sur ce qui permet de lui insuffler du sens (ex : pourquoi cette cinquième chimiothérapie qui fera gagner trois mois de vie à ce patient atteint d'un cancer pancréatique métastasé ?) On peut être suspendu dans le vide face à une question aussi déchirante. Mais pour pouvoir ne serait-ce que ressentir ce vide, encore faut-il avoir un espace de réflexion qui permette de le faire advenir.

I.3. Missions définies par l'Avis 84 du Comité Consultatif National d'Ethique de juillet 2004

Comme lieux privilégiés de dispensation de cours d'éthique en formation continue, les Espaces de réflexion éthique représentent une tentative de répondre à la crise que traverse l'univers hospitalier contemporain. Cette crise a été résumée par l'avis 84 du Comité Consultatif National d'Ethique en quatre motifs de préoccupation :

- En premier lieu, la dépersonnalisation des relations entre l'usager de la santé et la communauté soignante. Le colloque singulier tend à s'élargir à une multitude d'interlocuteurs et de spécialistes. Le patient bute contre un système (« on s'occupe de vous ! »). Il y a une nécessité de repenser la communication entre les acteurs d'une même équipe : qui fait quoi ? Que dit-on à tel ou tel patient ?
- Un deuxième motif de crise est lié à la peur du procès qui induit des comportements biaisés de la part des professionnels de santé qui craignent d'être poursuivis en justice. Ils ne lisent pas le code de déontologie comme un système de règles qui condensent de longues réflexions éthiques mais comme un manuel de sauvegarde contre les éventuels procès qui pourraient interner les patients contre eux.
- Ensuite, et c'est le troisième motif de malaise à l'hôpital, il y a un effacement de la clinique au profit de la technique. La médecine devient une médecine d'organes qui oublie qu'en dehors du corps qui se voit, il y a un corps qui se vit, un corps invisible qui s'éprouve dans des émotions et se dérobe aux images de l'échographie et du scanner.
- Le dernier point est celui du rationnement des soins. Comment user des ressources allouées à la santé de manière équitable afin que tous aient un égal accès au soin ? Ce souci d'équité n'est pas dissociable d'une interrogation sur le bon usage des dépenses publiques, comme le note l'Avis 84 du Comité national d'éthique : « Les ressources allouées au secteur de la santé n'étant pas indéfiniment extensibles, l'amplification actuelle des dépenses de soin requiert que les praticiens réfléchissent davantage à la juste répartition des biens et des services sanitaires. Parler des maladies en termes de coûts ne doit

plus être un tabou ». Le Comité met en garde contre les formules rituelles et convenues selon lesquelles « la santé n'a pas de prix », « le médecin n'est pas un comptable » qui deviennent de plus en plus difficilement tenables dans un contexte de maîtrise des dépenses de santé.

I.4. « Pluridisciplinarité » ou « pluralité » ?

Mais un espace éthique n'est pas seulement un pôle d'enseignement et un lieu de rencontres pour les professionnels de la santé. Il est ouvert à tous les représentants de la société civile qui se sentent directement concernés par les problèmes d'éthique médicale. Un Espace éthique régional présente la particularité de faire participer aux discussions d'éthique médicale, des juristes, philosophes, psychologues, scientifiques, représentants associatifs.

En ce sens et à l'image du Comité Consultatif National d'éthique (CCNE) la composition des membres d'un espace éthique n'est pas pluridisciplinaire mais pluraliste. A la différence de la « pluridisciplinarité » qui caractérise un groupe composé uniquement de spécialistes (ou de chercheurs et de médecins), la pluralité élargit le cercle des participants à la présence de tierces personnes réputées pour leur compétence en éthique. On trouve cette distinction entre « pluridisciplinarité » et « pluralité » dans l'Avis N° 13 du CCNE. Le premier concept met l'accent sur la différence de compétences des chercheurs, techniciens et praticiens appartenant à des domaines d'activité médicale divers. Le second concept (la pluralité) signale la présence de citoyens, de profanes en matière médicale. Seule cette deuxième formule, la formule de la « pluralité », est en mesure d'éviter l'objection de l'unilatéralité des points de vue. Elle est le gage de sa crédibilité, s'il est vrai qu' « il est difficile pour des professionnels, quels qu'ils soient, de s'évader de leurs domaines et d'évaluer la totalité des questions qui se posent à eux. Un concours extérieur est un apport précieux. »

Qu'il s'agisse du juriste, de l'économiste de la santé, du théologien, du philosophe, du psychologue ou du simple citoyen (parlant en son nom propre ou au nom d'une association de patients), chacun des participants extérieurs à la structure hospitalo-universitaire, est invité à apporter ses compétences personnelles. L'implication des uns et des autres permet d'éclairer les questions difficiles que soulèvent les nouvelles technologies biomédicales : techniques de

réanimation, transplantation d'organes, assistance à la procréation, diagnostic prénatal, etc.

D'une façon plus générale, les Espaces de réflexion éthique représentent une chance d'échapper au cloisonnement des disciplines dont l'Université française a longtemps pâti au cours des décennies passées. On ne peut que se féliciter de voir des médecins y côtoyer des chercheurs en sciences humaines et sociales participant parfois à des Masters, des représentants associatifs, des hommes de réflexion appartenant à des familles philosophiques ou religieuses différentes. Leurs rencontres et leurs travaux communs permettent une approche multidimensionnelle qui seule convient à la notion d'éthique. Les Espaces éthiques brouillent les frontières convenues en France qui séparent théoriciens et praticiens. Ces nouvelles formes de coopération entre scientifiques et acteurs de terrain pourraient aussi présenter l'intérêt de faire participer les soignants à l'organisation des services hospitaliers.

II. LES STRUCTURES INTERNES

II.1. Les commissions de réflexion

Cette politique d'ouverture se concrétise à travers la création de commissions de travail et l'implication étroite des membres de la cité capables de promouvoir cette nouvelle culture de la relation. Les soignants s'organisent au sein d'un espace éthique en fonction de leurs préoccupations propres, de leurs champs de compétence (la douleur, la prise en charge du handicap, l'aide à la procréation, le cancer, les soins palliatifs, etc.) Ces groupes de discussion (appelés, selon les cas, « commissions éthiques » ou « ateliers de réflexion ») n'ont pas pour objectif de donner des directives ou des recommandations en fonction de l'urgence d'une situation clinique ou d'une décision médicale à rendre au plus vite. Le but est bien plutôt de prendre du recul vis-à-vis du contexte émotionnel dans lequel se déroule l'action afin de repenser son sens et ses objectifs.

Il existe actuellement à Marseille une dizaine de commissions coordonnées par un ou deux responsables :

- Ethique et Assistance Médicale à la Procréation
- Ethique et Handicap
- Ethique et Casuistique

- Ethique et dépistage
- Santé, éthique, idéologies
- Ethique et pratiques gérontologiques.
- Éthique et Soins palliatifs
- Ethique et cancer
- Ethique et médecine humanitaire
- Ethique et psychiatrie

Ces commissions d'éthique offrent la possibilité aux médecins et juristes de croiser leurs regards sur les problèmes de santé ailleurs que sur la scène du contentieux à laquelle leur relation tendait à se limiter depuis quelques années. Elles font chaque année (en novembre) un compte rendu public de leurs travaux. Ces travaux sont consignés par écrits et - pour un certain nombre d'entre eux - publiés dans une revue qui est distribuée par le service de communication de l'Assistance publique. La revue d'éthique Forum à Marseille, revue de 24 pages est distribuée gratuitement aux personnels soignants et aux abonnés (tirage à 10 000 exemplaires). Elle est essentielle à la visibilité de l'institution. Elle lui confère son identité et son unité symbolique.

De telles commissions d'éthique offrent aux praticiens libéraux la possibilité de confronter leurs expériences décisionnelles et de rencontrer des personnels hospitaliers avec lesquels ils pourront réfléchir aux cas de conscience soulevés par leur pratique individuelle. C'est pourquoi même s'il se localise en principe (quoi que cela ne soit pas stipulé par la loi du 6 août 2004) au sein d'un Centre hospitalier, un Espace de réflexion éthique a vocation à prendre en considération les problèmes posés par l'isolement actuel des praticiens de ville et de campagne souvent seuls pour prendre des décisions lourdes de conséquences.

II.2. Le centre de documentation

Un espace éthique comporte également un centre de documentation. Les publications disponibles concernent l'éthique médicale, la philosophie, le droit, les sciences humaines et sociales, l'histoire de la pensée médicale ainsi que les fiches de lectures, mémoires et travaux de thèse réalisés par les étudiants. Pour dynamiser la réflexion éthique, il est indispensable que les publications les plus récentes en matière d'éthique soient mises à disposition de ceux qui s'investissent dans la recherche. Muni d'un réseau Inter-

net, les Centres de documentation de Paris et de Marseille, par exemple, offrent aux étudiants (de formation initiale ou continue) qui mènent une recherche en éthique médicale, les livres et les publications qui correspondent à leur demande. À Marseille, chacun trouve actuellement à sa disposition 1300 ouvrages en éthique, en droit de la santé et sciences humaines. Il peut bénéficier de l'aide d'un documentaliste travaillant sur place à plein temps, pour mener à bien ses investigations. Il comporte également quelques abonnements à des périodiques : certaines revues (Laennec, Journal International de Bioéthique, Cahiers du CCNE, etc.) ainsi que deux publications permanentes (Dictionnaire Permanent de Bioéthique et Biotechnologie et Techniques Documentaires). Il est également doté de postes de travail équipés en informatique.

Où l'on voit que les Espaces de réflexion éthique ne sont pas seulement au service de l'amélioration de la qualité des relations et des délibérations dans l'univers de la santé. Ils agissent aussi, à un niveau symbolique, sur la façon dont on perçoit un hôpital. La mise à disposition d'une documentation substantielle au profit de la réflexion éthique participe d'un renouvellement de la perception collective de l'hôpital qui exprime un réel besoin de ceux qui y travaillent au quotidien. La présence d'un centre de documentation au sein d'un espace éthique à l'hôpital rappelle que soigner est un travail de penser.

CONCLUSION

L'enseignement de l'éthique est possible moyennant la mise en place de pôles de formation, de rencontres et de conférences qui soient à même de stimuler les dispositions au questionnement éthique. Il semble que ce soit par le biais d'une plus grande attention aux formations en éthique que l'on pourra espérer une amélioration des pratiques et des relations entre les personnes engagées dans le système de soin.

Nous avons insisté sur le concept d'« espace », sur les notions de vide, de changement de perspective et de distance qu'il évoque. Les notions d'espace et d'éthique sont étroitement corrélées. Du reste, l'idée même d'éthique, si on remonte à sa première occurrence, a trait à l'habitabilité. Comment rendre un espace humainement habitable ? Les premiers auteurs grecs comme Hésiode qui ont conçu et utilisé le mot *ethos* avaient à l'esprit « le lieu de séjour habituel », « le



gîte », « la demeure ». L'espace éthique est un espace de réflexion sur les règles de conduite à suivre de façon à rendre humainement habitables nos espaces de soin (cabinets, services, etc.).

Espace de documentation, de formation et de dialogue entre professionnels de la santé, des sciences

humaines et membres de la société civile, un espace de réflexion éthique est un espace libéré des contraintes de l'action et de l'urgence du quotidien. Il nous paraît utile que les différents pays francophones puissent expérimenter ce type de formule et confronter leurs expériences avec les nôtres. ■